

# *Le Petit Saint-Montais*

**Trimestriel**

*Foyer Rural*

**SAINT-MONT**

**N° 122**

***Hiver 2025***

Joyeux Noël et  
Bonne Année à  
tous!

# Edito

## En hiver, la terre pleure

**En hiver, la terre pleure ;  
Le soleil froid, pâle et doux,  
Vient tard, et part de bonne heure  
Ennuyé du rendez-vous.**

**Leurs idylles sont moroses.  
- Soleil ! aimons ! - Essayons.  
Ô terre, où donc sont tes roses ?  
- Astre, où donc sont tes rayons ?**

**Il prend un prétexte, grêle,  
Vent, nuage noir ou blanc,  
Et dit : - C'est la nuit, ma belle ! -  
Et la fait en s'en allant ;**

**Comme un amant qui retire  
Chaque jour son cœur du nœud,  
Et, ne sachant plus que dire,  
S'en va le plus tôt qu'il peut.**

**Victor Hugo**

## Nouvelles en bref de A à Z

# I

### Illuminations du village :

Merci aux bénévoles, conseillers municipaux et employés communaux qui ont donné de leur temps pour que le village puisse fêter Noël dans le scintillement des décorations.



# P

### ont:

Merci à Daniel LACOSTE qui nous a envoyé cette photo du vieux pont de St-Mont. Son arrière grand-père maternel a participé à sa construction. Le pont actuel a été construit en 1953.



# B

### oulangerie ambulante :

Suite à la fermeture du multi services, l'APAJH les « Charmettes » a mis en place un service de livraison. Malheureusement il n'est pas régulier !

**NOUVEAUTÉ !!!**  
**SERVICE DE LIVRAISON DANS VOTRE COMMUNE**  
Proposé par l'APAJH - Plaisirs Gourmands

**ATTENTION! IMPORTANT**

Devant le Foyer Rural SAINT-MONT

Les lundis & vendredis de 10h30 - 11h30  
Les jeudis de 9h00 - 10h00  
Les mardis de 9h15 - 10h15

Pains  
Viennoiseries  
Presse locale

PLAISIRS GOURMANDS  
APAJH

PASSER COMMANDE LA VEILLE AVANT 12H00  
05.81.90.50.06  
MOYENS DE PAIEMENT

# V

### œux du Maire:

**Lundi 5 janvier 2026,**  
à partir de 18h00 au Foyer.



# Carnet Noir



Gérard VIAUD a eu la douleur de perdre sa sœur qui habitait en Lorraine. En cette douloureuse circonstance nous adressons à Gérard et à Viviane nos condoléances les plus chaleureuses.

## Commémoration du 11 novembre



Comme à chaque commémoration, les Saint-Montaises et Saint-Montais se retrouvent nombreux pour écouter le message national et rendre hommage aux enfants du village tombés pour la liberté de notre pays.

Merci à Christine qui a accompagné les enfants pour déposer leurs petits bouquets.

La cérémonie s'est terminée par le traditionnel apéritif offert par la Mairie.



# Journée Remerciements

Le Foyer Rural a tenu à remercier tous les bénévoles qui œuvrent à la réussite de tous les événements organisés.



Une quarantaine de personnes ont pris le bus pour la Ganadéria de Buros.

Un personnage haut en couleurs, Jean BARRERE dit Lou Jan dé Buros, les a accueillies en tenue landaise traditionnelle, perché sur des échasses.

Animé d'une gouaille exceptionnelle, Jean a mené la visite guidée de l'élevage avec la découverte des meilleures « coursières ». Les participants ont pu apprécier les explications et ont bien senti l'amour que Jean éprouve pour toutes ses bêtes.

Le repas, confectionné par son épouse, a régalé les convives.

Avec une vidéo à l'appui, Jean a expliqué la course landaise. Les participants ont pu découvrir tous les objets disséminés dans la salle et qui composent le musée familial.

Malgré le temps, tout le monde a trouvé la journée très agréable et même les connaisseurs ont appris de cette journée...merci au Foyer Rural!



# Les joyeux compagnons 1/3

## Bardenas Réales:

Un grand nombre d'adhérents du club des Joyeux Compagnons ont participé au voyage organisé par Adour Tourisme en Espagne. Un dépaysement total sous des températures idylliques!



*Le désert des Bardenas a offert des paysages fantastiques aux participants.*



## Concours de dictée:

Le club des Joyeux Compagnons a participé au concours du DICO d'OR !

Après avoir terminé 1er aux dictées de sélection à Saint-Mont, Michel PETIT a terminé 4ième/38 à l'épreuve régionale à Villefranche de Rouergue dans l'Aveyron avec une note de 17,75/20.

Un grand BRAVO!

C'était la première fois que le club participait à la dictée régionale.

# Les joyeux compagnons 2/3

## LOTO le dimanche 26 octobre

Notre loto annuel s'est tenu dimanche 26 octobre, 160 personnes se sont retrouvés dans une très bonne et chaleureuse ambiance. Merci à Michel PETIT d'être présent parmi nous.

Le loto était doté d'une valeur de 2200 €, nous remercions tous les adhérents et non adhérents pour leur générosité par leurs dons ou lots. Nous remercions aussi les nombreux commerçants de Riscle qui nous ont offert des lots ou des dons. Merci aussi à la Ferme de Murielle, à la Ferme Descoubet, à Nathalie Harduya qui ont également offerts des lots assez conséquents.

Merci aux pâtisseries qui pourtant avaient bien travaillé (50 paquets de crêpes) + merveilles, mais au final tout a été vendu.

Merci aussi à tous ceux qui nous ont aidés à l'organisation, tables, contrôleurs, animateur, boulier et distribution des lots.

En tout cas une très bonne équipe. Nous recevons beaucoup d'éloges sur l'organisation de la part des participants.



Pour remercier tout le monde la présidente a offert pastis et champagne tout en donnant le bilan qui est très positif.

## CONCOURS DE BELOTE du vendredi 21 novembre

Une soirée bien réussie! Ce sont 35 équipes qui étaient présentes. Une tombola avec de nombreux lots offerts par des adhérents était organisée au profit des Restos du Cœur (Antenne de Nogaro). Crêpes et merveilles ont été confectionnées par nos pâtisseries habituées au grand plaisir des tous les participants. En fin de soirée, le tourin leur était offert.

Bonne ambiance chaleureuse. Beaucoup de jeunes participants, ce qui nous a fait bien plaisir.

Une soirée intergénérationnelle. Le résultat est positif.



# Les joyeux compagnons 3/3

## **Manifestations :**

Samedi 20 décembre : Goûter de Noël offert à tous les adhérents.

Dimanche 25 Janvier 2026 : Thé dansant à 15 heures avec l'orchestre Tropicana, entrée: 10.00 €, pâtisserie offerte.

Vendredi 6 Février 2026 : Concours de belote.

Mardi 17 Février 2026 : Réunion Proconfort. Rendez-vous à 9 heures au foyer. A 10 heures: présentation de différents produits. A 12 heures: repas pris en commun. Et l'après-midi: loto et belote.

Journée gratuite pour tous les participants adhérents et non adhérents, juste se faire inscrire auprès de Josette Courtade 06 30 21 98 02 **avant le 5 Février**.

Jeudi 26 Février 2026 : Assemblée Générale du club à 14 h 30 au foyer, tout le monde y est convié.



## **Informations :**

Tous les 1<sup>ers</sup> mardi du mois, loto belote, jeux, goûter et informations de la Fédération et des manifestations à venir . Ce sont 30 à 35 adhérents qui se retrouvent.

Tous les jeudis à 14 h 30 : atelier dentelle, broderies diverses, tricot.....

Tous les jeudis matin : Stretching Postural à 10 h30 et 11 h 30

Tous les vendredis matin : de 10 h à 11 h Gym adaptée avec Siel Bleu et son animatrice Elsa Arrassus de Barcelonne. Très bonne séance au plaisir de tous.

Gers numérique : Les séances doivent continuer pour l'année 2026 mais à ce jour nous n'avons pas le calendrier. N'hésitez à venir rencontrer Mathieu qui vous aidera à solutionner des petits problèmes basiques ou plus compliqués. On compte sur vous, les séances sont gratuites! Sachons profiter de ce service. Cet atelier est ouvert à tout le monde.

**Cartes adhérents : Adhésion 15 € à l'année.**

**Les cartes sont arrivées pour les adhérents, afin d'être couvert par les assurances au 1 er janvier 2026. Contacter Josette Courtade 06 30 21 98 02.**

**Si des nouveaux adhérents sont intéressés, ils seront les bienvenus au club qui compte actuellement 87 adhérents.**

La Présidente, Josette COURTADE



## *Vignoble en course*

Le Syndicat des vins a convié les vignerons et les bénévoles du Foyer Rural pour un apéritif dînatoire afin de les remercier pour leur participation à la 7<sup>ème</sup> édition de Vignoble en course qui fut un succès!



## *Octobre Rose*

De nombreux Saint-Montais et Saint-Montaises ont participé à Octobre Rose organisé par Gym Plus à Riscle.

Chacun à sa manière (participation à la marche, au repas, achat de tee-shirts et autres objets...) a contribué au succès de l'événement. Merci à toutes et à tous!



# Galerie Bleue Plaimont

Exposition du 13 novembre 2025

au 20 février 2026



Le travail de Fabrice THOMASSEAU relie la peinture, la photographie, et le dessin. Il choisit des photos de presse et questionne leur sens dans leur aspect social et politique .

Les peintures s'imposent par leur format et leur dépouillement. Ce qui saute aux yeux c'est le dénuement, le choix des motifs et les couleurs. L'homme y est présent par des témoignages d'un monde défait, le paysage est en deuil d'une beauté rassurante, la nature est présentée dans ses excès.

Les dessins traités par hachures et frottis de pierre noire reprennent des images d'actualité. Le noir et blanc leur confère force et noblesse. Le motif réduit à l'essentiel, expurgé de toute anecdote, est figé dans un espace blanc qui lui donne toute sa force.

Les photos ne ressemblent pas à ce qu'on appelle communément photo. La technique, sobrement élémentaire, est au service d'images nouvelles qui dépassent le réel.

Anto ALQUIER

*« Avec l'humilité de l'artisan, mon rôle est peut-être juste de participer à un état d'alerte...d'inviter ceux qui regardent de plus près , à faire face à l'histoire contemporaine. »F.B*

**N'hésitez pas à visiter l'exposition ! L'entrée, par le stand de vente de la cave, est libre et gratuite !**



# Le Tri Sélectif

Encore une fois, un rappel doit être fait au niveau du tri sélectif.

**NE PAS METTRE LES ÉLÉMENTS À RECYCLER DANS DES SACS POUBELLES, LES METTRE EN VRAC DANS LES CONTAINERS JAUNES.** C'est écrit dessus!

Le container sera refusé et finira dans le tout-venant, pénalisant ceux qui appliquent les règles et pouvant augmenter la taxe des ordures ménagères...

Il faut toutefois préciser que les containers étant placés au bord de routes très passantes, il est difficile de gérer les dépôts effectués par des non-riverains ou non-habitants du village!



## Dépôts sauvages

Des déchets ont été déposés sur le parking derrière le silo!

Merci au propriétaire du bus de les avoir ramassés et mis dans le container approprié.

Le manque de civisme de certains est désespérant...



# Une récupération utile

## Ne jetez plus vos bouchons en plastique et en liège!

Vous pouvez les porter à Michel VIATEAU, qui peut même venir les récupérer chez vous!

Voici son contact pour plus de renseignements: 06 08 64 04 11

Les bouchons en plastique servent à l'achat de fauteuils roulants et ceux en liège servent pour la recherche contre le cancer. Pensez-y!



# Le comptoir de Carolyn

## Une parenthèse sucrée au cœur du Monastère

Dans un espace baigné de lumière, niché au sein de l'hôtel, Le **Comptoir de Carolyn** célèbre la pâtisserie avec **générosité** et **raffinement**. Pensé comme un lieu de plaisir **simple et sincère**, ce comptoir accueille aussi bien les hôtes du Monastère que les visiteurs de passage, sans réservation, pour un moment gourmand en toute liberté.



Commande de Noël

N'hésitez pas à commander vos bûches et chocolats de Noël. Retrait jusqu'au 24 décembre (13h).

Livraison possible pour les commandes de plus de 150€ (dans un rayon de 20km de Saint-Mont)

**Collection 2025**

**Citron des Ruches**  
La bûche composée d'un biscuit citron-miel, crémeux et marmelade de citron, mousse miel-vanille légère, et notes croustillantes de miel doré.  
4 / 6 Personnes - 35€

**L'Orange Noir**  
Bûche composée d'un biscuit léger au chocolat grand cru, croustillant aux écorces d'orange, crémeux et marmelade d'orange, le tout enveloppé d'une mousse chocolat 66% profonde et soyeuse.  
4 / 6 Personnes - 35€

**Les Gasse-Noisette de Chocolat**  
Fine coque de chocolat noir renfermant une ganache fondante aux parfums d'hiver. Trois petits soldats à croquer - un clin d'œil gourmand au ballet de Noël.  
les 3 chocolats - 15€

# Un enfant du pays à vos côtés

Originaire de Saint-Mont et fort de **7 années d'expérience dans la rénovation du bâti ancien et bâtiments historiques**, j'ai décidé de franchir un cap important en créant ma propre entreprise de maçonnerie/rénovation. Une aventure que je lance avec passion, envie de bien faire, et le souhait de contribuer à la vie locale en mettant mon savoir-faire au service des habitants de notre territoire.

Spécialisé en construction, rénovation, enduits à la chaux, travail de la pierre, pour de petits travaux ou pour des projets d'envergure, je propose un accompagnement complet, du conseil à la réalisation, en passant par un travail soigné, sérieux et adapté à chaque budget.

Installé à Riscle, j'interviens sur l'ensemble du secteur et reste disponible pour échanger sur vos projets, qu'ils soient grands ou petits. Votre confiance est ma priorité, et c'est avec fierté que je souhaite contribuer à bâtir, rénover ou embellir les maisons de chez nous.

Au cours de ces premiers mois d'installation, j'ai déjà eu le plaisir de travailler chez certains d'entre vous, à Saint-Mont ou dans des communes proches, sur des projets tous différents mais tous très intéressants. Je remercie sincèrement ces familles de m'avoir accordé leur confiance.

En 2026, ensemble, bâtissons vos projets !



**Matthieu HEYRAUD**  
**SARL HEYRAUD MACONNERIE**



**RÉNOVATION - BÂTI - ENDUITS À LA CHAUX**

216, Chemin de Paillère 32400 Riscle

Tel : 06 88 88 36 58

Mail : [heyraud.maconnerie@gmail.com](mailto:heyraud.maconnerie@gmail.com)



# Le Bus Dentaire

Un nouveau service de santé arrive sur notre village : le bus dentaire.

Le Bus Dentaire Gersois est un cabinet mobile qui intervient dans les villages où l'accès aux soins dentaires est devenu difficile. Il offre gratuitement les soins essentiels, un diagnostic fiable et un accompagnement de proximité aux habitants les plus éloignés des cabinets dentaires.

Le Bus réalise : bilans, détartrages, soins conservateurs, radiographies, endodontie, petite chirurgie, actions de prévention. Le dispositif se concentre sur les soins essentiels, les urgences et la prévention.

## LE PLANNING Du Bus Dentaire

**Gratuit - Sur RDU**

JANVIER	
HEURES : DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 17H	
DATES	COMMUNES
LUNDI 5	Simorre
MERCREDI 7	Castelnau-d'Auzan
LUNDI 12	Le Houga
MERCREDI 14	Estang
LUNDI 19	Valence-sur-Baïse
MERCREDI 21	Castéra-Verduzan
LUNDI 26	Miradoux
MERCREDI 28	Montesquiou

FEVRIER	
HEURES : DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 17H	
DATES	COMMUNES
LUNDI 2	Biran
MERCREDI 4	La Romieu
LUNDI 9	Saint-Mont
MERCREDI 11	Roquelaure
LUNDI 16	Simorre
MERCREDI 18	Castelnau-d'Auzan
LUNDI 23	Le Houga
MERCREDI 25	Estang

MARS	
HEURES : DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 17H	
DATES	COMMUNES
LUNDI 2	Valence-sur-Baïse
MERCREDI 4	Castéra-Verduzan
LUNDI 9	Miradoux
MERCREDI 11	Montesquiou
LUNDI 16	Biran
MERCREDI 18	La Romieu
LUNDI 23	Saint-Mont
MERCREDI 25	Roquelaure
LUNDI 30	Simorre

 CROIX-ROUGE  
FRANÇAISE

Prise de rendez-vous au  
**06 80 82 93 70**

 Suivez-nous sur facebook  
BusDentaireGersois

# Elections Municipales

Les élections municipales se dérouleront les **15 et 22 mars 2026**. Ce sont donc onze conseillères et conseillers qui seront élus à Saint-Mont.

Mais attention, les règles ont changé. Ce n'est plus un scrutin plurinominal dont les règles étaient les suivantes :

**Cnes de moins de 1000 habitants**

**SCRUTIN MAJORITAIRE PLURINOMINAL**

- Les candidats pouvaient présenter une candidature **isolée ou groupée**
- En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprenait les noms de plusieurs candidats mais les électeurs avaient la possibilité de rayer des noms et de les remplacer par d'autres (= **panachage**)
- Les suffrages étaient comptabilisés individuellement par candidat, y compris pour ceux qui s'étaient présentés de manière groupée

**C'était avant !!**

Mais depuis la **Loi 2025-444 du 21 mai 2025**, le scrutin est devenu un scrutin de liste paritaire, donc une alternance homme / femme / homme / femme ... ou femme / homme / femme / homme ...

Le ou la maire pressenti(e) ne figure pas forcément en tête de liste.

**Astérix**  
**Bonnemine**  
**Obélix**  
**Falbala**  
**Abraracourcix**  
**Galantine**  
**Panoramix**  
**Coryza**  
**Assurancetourix**  
**Praline**  
**Agécanonix**

Voici la liste présentée par les habitants d'un célèbre village gaulois. Elle comprend six hommes et



cinq femmes et Abraracourcix veut rester maire.

Le jour des élections, chaque électeur prendra la ou les liste(s) qui se présente(nt). Chaque liste peut avoir :

- au minimum 9 candidats (avec alternance H / F / H)
- au maximum 13 candidats avec cette même alternance H / F / H / F ou F / H / F / H

Ce sera un scrutin de liste, avec, si plusieurs listes, une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Jour J, le 15 mars 2026

Il ne faudra trouver dans l'urne que les bulletins valables :

<b>Astérix</b> <b>Bonnemine</b> <b>Obélix</b> <b>Falbala</b> <b>Abraracourcix</b> <b>Galantine</b> <b>Panoramix</b> <b>Coryza</b> <b>Assurancetourix</b> <b>Praline</b> <b>Agécanonix</b>	<b>Astérix</b> <b>Bonnemine</b> <b>Obélix</b> <b>Falbala</b> <b>Abraracourcix</b> <b>Galantine</b> <b>Panoramix</b> <b>Coryza</b> <b>Assurancetourix</b> <b>Praline</b> <b>Agécanonix</b>	<b>Astérix</b> <b>Bonnemine</b> <b>Obélix</b> <b>Falbala</b> <b>Abraracourcix</b> <i>Goudurix</i> <b>Galantine</b> <b>Panoramix</b> <b>Coryza</b> <b>Assurancetourix</b> <b>Praline</b>
<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>
<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 100px; margin: 0 auto;"></div> <p>Ce bulletin est compté comme <b>BLANC</b></p>	<p>Ces deux bulletins sont comptés comme <b>NULS</b></p>	

Si deux listes se présentent, celle qui a la majorité absolue obtient la prime majoritaire soit six sièges. Les cinq autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle. Généralement, la liste majoritaire en récupèrera au minimum trois et l'autre liste au maximum deux.

Si trois listes se présentent, et si le 15 mars au soir, aucune n'obtient la majorité, alors il y aura un second tour. Les listes peuvent fusionner, se réorganiser. Le jour J, le 22 mars 2026, c'est la liste qui arrive en tête même sans la majorité absolue qui prendra la prime majoritaire soit six sièges. Les cinq autres sièges seront répartis à la représentation proportionnelle.

## Election du maire et des adjoints

Entre le vendredi et le dimanche qui suit l'élection municipale, l'ancien maire convoquera le nouveau conseil et l'installera en faisant simplement l'appel des nouveaux conseillers. Puis le doyen élu présidera l'élection du maire. Le candidat sera donc élu par les onze conseillers.

Les conseillers fixent ensuite le nombre d'adjoints (maximum 3 pour Saint-Mont). Là aussi, c'est un scrutin de liste. Les conseillers votent pour une liste de trois noms : Homme / Femme / Homme ou Femme / Homme / Femme.

Si le maire est un homme, le premier adjoint peut être un homme ou une femme—Idem dans le cas où le maire est une femme.

Et les deux premiers dans l'ordre du tableau (Ordre : Maire, 1er Adj., 2ème Adj., 3ème Adj., plus vieux au plus jeune) deviennent s'ils acceptent conseillers communautaires. Sinon, c'est ou ce sont le(s) suivant(s) qui est / sont choisi(s).

# En direct du conseil municipal

**MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025**

## 1) Positionnement de la commune sur l'exonération des taxes en zone France Ruralités Revitalisation Plus (FRR+)

Le maire rappelle la décision prise en juillet 2024 sur le dispositif France Ruralité Revitalisation

### France Ruralités Revitalisation : quelles exonérations foncières ?

Le maire signale que les zones de revitalisation rurale (ZRR) sont devenues au 1<sup>er</sup> juillet 2024 un plan France Ruralités Revitalisation (FRR).

Il signale que l'Etat propose des exonérations pour des projets d'installations (entreprise, ou tout autre projet) de taxe foncière sur le bâti et de taxe foncière sur le non-bâti. Mais attention, ces exonérations sont des pertes de ressources pour la commune car l'Etat ne les compense pas.

La communauté de communes valide le fait, pour attirer les entreprises, d'exonérer pendant cinq ans de cotisation foncière d'entreprise (CFE). Le maire pense que c'est suffisant et que la commune n'a pas à exonérer. Il propose de ne prendre aucune délibération en ce sens.

Il laisse les conseillers s'exprimer. Les conseillers tombent d'accord pour ne pas délibérer et donc de ne pas exonérer de taxes foncières (bâti ou non bâti) ceux qui sont visés dans ce plan FRR.

Or aujourd'hui, notre commune (et territoire) sont classés en **France Ruralités Revitalisation Plus (FRR +)**.

L'Etat nous interroge à nouveau pour connaître notre position sur les exonérations.

Si exonération il y a, il faut délibérer.

Sinon, les positions de juillet 2024 seront conservées.

Le conseil décide de rester sur ses positions de 2024. Il n'y aura pas de délibération puisqu'aucune exonération de taxe ne sera décidée.

## 2) Investissement Voirie 2025

La C.C.A.A. a la compétence en investissement et la commune a souhaité, outre la réfection de la rue de l'Eglise, avoir son programme annuel de voirie.

Investissement normal :  $16,198 \text{ km} \times 2,000 \text{ €} \times 75\% = 25.000 \text{ €}$

Investissement rue de l'église : 110.000 € avec 30% de subvention sur le hors taxe (soit 26.603).

L'investissement voirie devait financer la part du fonds de concours C.C.A.A. Mais puisque la commune a eu un programme annuel (chemin de Bernichou et fin de la route de Belair), les deux programmes ne peuvent s'additionner puisque le fonds de concours de la C.C.A.A. monterait à 45.000 € au-delà des 25.000 € annuels.

Il faut donc séparer les deux, c'est ce que le service technique a fait et la commune n'aura pas d'investissement Voirie en 2026 puisqu'il a été fait en 2025.

Il est difficile pour les petites communes de la C.C.A.A. d'avoir des opérations voirie spécifique lorsque, après partage en deux du reste à charge, la part CCAA dépasse le montant transféré (25.000 € pour la commune de Saint-Mont) sauf à avoir beaucoup de subventions sur ces opérations.

## 3) Appel d'offre « Rue de l'Eglise »

L'appel d'offre est arrivé à expiration.

La commission de la CCAA a choisi l'entreprise chargée de l'aménagement de la rue.

Il s'agit d'ACCHINI dont l'offre dépasse l'estimation : 119.815 € TTC

Le montant estimé et déposé en demande de subvention est de 95.700 €. Les études payées par la C.C.A.A. sont de 5.520 €.

Pour que cette offre puisse rentrer dans le plan de financement, il faudrait qu'une partie de la facture ACCHINI soit prise en charge par la commune.

Il y a dans cette offre une partie « Embellissement » avec

« Aménagement d'espaces verts » pour 19.776 € TTC

Les statuts de la CCAA ont exclus la partie « embellissement » de l'investissement voirie.

Si la commune prend en charge les 19.700 €, il restera :

Montant travaux	100 039,20
Montant HT	83 366,00
Subvention (30%)	25 009,80
Reste à charge	58 356,20
Part CCAA	29 178,10
Part Commune	29 178,10

La commune par la délibération 2025-022 du 8 juillet a accepté le principe de la convention et du fonds de concours. Mais dans cette opération, il y a un aménagement paysagers (espaces verts). Or les statuts de la communauté de communes Armagnac Adour précisent que cette dernière est compétente pour la voirie sauf les embellissements qui restent à la charge des communes. Le maire demande donc aux conseillers de se prononcer sur la prise en charge de cet embellissement à hauteur de 19.776 € TTC.

Après avoir écouté l'exposé du maire, les conseillers décident de financer l'embellissement (aménagement paysager) de l'opération Voirie de la rue de l'Eglise pour un montant d'environ 19.776 € TTC, conformément aux statuts de la C.C.A.A.

L'entreprise ACCHINI, retenue pour ce marché, adressera directement la facture concernant cette partie de l'opération à la commune et sera réglée en investissement à l'article 212.

Votants	7	POUR	7	CONTRE	0	ABST	0
---------	---	------	---	--------	---	------	---

## 4) Avancement des travaux sur les « Coustous »

L'entreprise SOULES a été contactée. Le maire a pu avoir le numéro du portable du chef de travaux. Les travaux ne peuvent commencer que s'il y a le passage d'une épareuse. Aujourd'hui, l'entreprise pressentie pour ce travail n'a toujours pas initié le chantier.

Après un contact téléphonique, l'entreprise SOULES essaie de contacter un autre entrepreneur pour pouvoir réellement commencer cet aménagement.

## 5) Fin du bail du multiservice

Suite à une réunion avec le directeur des Charmettes et le directeur de l'APAJH, à la mairie de Saint-Mont, il a été signifié que le multiservice cesserait ses activités de commerce de proximité.

La date est le 31 octobre 2025 (lettre recommandée reçue en mairie).

Il est proposé à la place un camion itinérant (pains et journaux) qui stationnerait sur la place du multiservice entre 8h00 et 11h00 tous les jours. Ce camion pourrait aussi être itinérant (Labarthète, Maumusson). Une autorisation de stationnement a été demandée.

Toutefois, une rencontre avec Carrefour Contact a été initiée pour trouver une solution pérenne. Le maire demande aux conseillers de se prononcer et de réfléchir à l'avenir de ce bâtiment.

## 6) Problèmes sur le village

Le maire rappelle le PV du dernier conseil (8 juillet 2025) :

*Le maire relate des incidents qui se sont déroulés depuis le dernier conseil municipal :*

*Intervention de la gendarmerie dans un quartier*

*Accidents fréquents d'un habitant*

*Accueil d'une personne sans logement*

Il souhaite faire le point.

# En direct du conseil municipal (suite)

## 7) Journée du trail du 30 août 2025

Le trail « Vignoble en course » s'est déroulé le samedi 30 août 2025. L'accueil, les repas, les spectacles étaient sur un site privé (propriété des Vignerons de Saint-Mont et de PLAIMONT. Il n'y a eu aucun trouble à l'ordre public. Au contraire c'est un esprit de fête qui a prévalu.

Les différentes courses se sont déroulées sans aucun incident (hormis une participante qui s'est foulé la cheville).

La journée de remerciement offerte par le Syndicat de l'Appellation pour les bénévoles saint-montais et les vignerons est prévue le lundi 29 septembre 2025.

## 8) Points sur les commissions

**Budget et Finances :** Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été abordé à l'ordre du jour (point n° 1). Mais le point sur la gestion du personnel entraînera peut-être avant la fin de l'année une décision modificative pour le chapitre 012 (charges de personnel)

**Embellissement et protection du cadre de vie :** Présidente – Coralie CANTAU

La parole est à Coralie. Il faudra prévoir les plantations d'hiver (mais ce ne sera pas avant novembre) et suivre les travaux d'aménagement paysager des « Coustous ».

**Prévention des risques :** Présidente – Christine BOUEILH

Christine ne signale pas de problèmes particuliers. Elle se rendra le 4 novembre 2025 à Auch, pour la réunion des correspondants de défense. Le maire rappelle que depuis la démission de Pauline IC2ART-FABIOL, c'est elle qui a pris cette mission.

**Gestion du Personnel :** Michel PETIT

**Objet : Modification du tableau des emplois**

M. le Maire propose de modifier le tableau des emplois à compter du 01 octobre 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Vu la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 octobre 2022 (2022-037) ;

Emplois	N	Durée hebdo	Fonctions	Cadre d'emploi
Secrétaire de mairie	1	16	Secrétariat, accueil, état civil, comptabilité, préparation et suivi des décisions du conseil municipal	Adjoint administratif
Cantonier	1	32	Bâtiments communaux, voirie, cimetières, espaces verts, polyvalence suivant services	Adjoint technique
Agent d'entretien	1	24	Bâtiments communaux, voirie, cimetières, espaces verts, polyvalence suivant services	Adjoint technique
Agent d'entretien	1	6	Bâtiments communaux (ménage, nettoyage) espaces verts, polyvalence	Adjoint technique

B – Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

**Travaux :** Corentin JEGUN

Corentin est absent. Il faut refaire le point pour les travaux du village et notamment voir pour ce busage du fossé du chemin de Bernichou.

**Loisirs – Culture – Tourisme :** Nathalie HARDUYA

Nathalie a fait le point sur le trail Il n'y a pas de sujet particulier. Le maire rappelle que comme en 2024 la commune n'a pas organisé de week-end pour les journées du Patrimoine.

## 9) Questions diverses

**Vêtements de travail :**

Le maire a fait faire un devis pour des tee-shirts de travail pour les deux employés communaux. Une entreprise, près d'AUCH, propose des tee-shirts à 22 €.

Il s'agit de l'entreprise CA Diffusion.

Il souhaite avoir l'avis du conseil. Murielle pense qu'il faut quatre tee-shirts par employé. Mais il faut s'assurer que ces tee-shirts soient en coton pour absorber la transpiration. Le maire doit se renseigner.

**Prochain conseil municipal :**

Le maire propose la date du mercredi 22 octobre 2025.

**Questions diverses :**

La parole est donnée aux conseillers. Il y a une interrogation sur la rampe qui doit être installée sur la ruelle de Lapeyrade dans le projet d'aménagement de la rue de l'Eglise. Le maire sollicitera l'équipe technique de la communauté de communes. Il n'y a plus de questions diverses.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures vingt-cinq minutes (22h25).

## MERCREDI 22 OCTOBRE 2025

### 1) Présentation de la réforme électorale pour les élections municipales de mars 2026

Le maire rappelle la loi 2025-444 du 21 mai 2025

Il présente un diaporama expliquant le scrutin de liste paritaire. Les communes de moins de 1.000 habitants fonctionneront comme les communes de plus de 1.000 habitants. Il s'agit de déposer des listes de 11 candidats (avec une tolérance de plus ou moins deux candidats, soit 9 ou 13). La liste qui obtient la majorité dès le premier tour a la moitié des sièges plus un (soit six) et les cinq autres sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les conseillers commentent librement les nouvelles règles. Pour plus d'information, le diaporama sera envoyé avec le procès-verbal.

### 2) Point sur l'opération Voirie : Rue de l'Eglise

Une réunion de chantier a eu lieu le vendredi 10 octobre sur site, à Saint-Mont. Trois conseillers étaient présents : Christian TOLLIS, adjoint chargé des travaux, Christine BOUEILH, adjointe et Mathieu PLOUVIER-KUNZ, conseiller municipal. Le maire leur demande de faire le compte-rendu de ce qui a été décidé.

Il est évoqué le déplacement de la croix qui ne se fera plus, ainsi que celui du candélabre. Par contre, le modèle de rampe a été donné. Il faudra faire le différentiel entre le prix de la nouvelle rampe et les déplacements qui ne se font pas.

La couleur de cette rampe sera naturelle, comme d'ailleurs les deux appuis de l'église.

Le maire a insisté pour que les travaux démarrent début décembre pour avoir de la marge. De plus, Thierry LABRUFFE fournira la gaine pour pouvoir positionner le coffret pour l'alimentation extérieure sur la promenade.

# En direct du conseil municipal (suite)

## 3) Point budgétaire sur la fin d'année (10/12<sup>ème</sup>) et derniers investissements

Le maire donne la parole à Murielle RIGAUD. Il s'agit de faire le dernier point budgétaire avant la fin d'année. C'est donc un budget consommé au 10/12<sup>ème</sup>.

L'attention est portée sur la consommation d'électricité mais le maire signale que les factures de janvier et février étaient anormalement élevées sur le poste de la mairie. Ils pensent que les radiateurs qui ont été changés en mars dysfonctionnaient puisque maintenant la consommation est d'environ 600 euros par mois, ce qui fait 7.200 € par an.

Il convient de regarder si des décisions modificatives doivent être prises pour pouvoir bien fonctionner. Il faut en prendre une pour les charges de personnels et deux pour des régularisations :

### **1ère modification**

Le maire rappelle le compte rendu financier du conseil municipal qui s'était tenu le 7 mai 2025. Le service comptable de Mirande avait noté une différence de 1 centime d'euro pour régler l'emprunt en investissement article 1641. Un virement de crédit avait été effectué le 20 mai 2025 pour régulariser cette situation. Or la dématérialisation étant difficile à faire (rejet par trois fois du flux), c'est donc une décision modificative qui avait été effectuée pour pouvoir être enregistrée, même si l'arrêté de virement de crédit avait été pris. Le maire propose donc au conseil municipal d'annuler cet arrêté de virement de crédit n° 1 et de prendre une décision modificative budgétaire n° 1 pour pouvoir régulariser cette situation financière et garder ainsi la chronologie de ces décisions budgétaires.

Ainsi il est procédé aux modifications suivantes :

DE	2188 : Autres matériels	- 0,01 €
VERS	1641 : Emprunts	+ 0,01 €

### **2ème modification**

Il s'agit de rééquilibrer les charges de personnel

Dépenses de fonctionnement	Montant
Chapitre 012 charges de personnels	
Article 6411 – Rémunération des titulaires	+ 3.000 €
Article 6450 – Charges sociales	+ 3.500 €
Chapitre 011, charges générales	
article 615228 – autres bâtiments -	- 6.500 €

### **3ème modification**

Le FPIC entraîne un versement (non prévu au budget)

DE	66 CHARGES FINCIERES 6688 Frais de dossier	- 250,00 €
VERS	014 ATTENUATION DE PRO- DUITS 7392221 Versement FPIC	+ 250,00 €

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide d'approuver les trois décisions modificatives budgétaires numéros 1, 2 et 3 telle qu'elles sont présentées ci-dessus.

## 4) Aménagement paysager des « Coustous »

L'entreprise SOULES a été contactée de nouveau. Le maire téléphone régulièrement pour avoir une date de début de travaux. Une nouvelle communication a eu lieu. L'entreprise souhaitait venir cette semaine. Mais le temps ne s'y prête pas. Ils interviendront à la main (sans épareuse) entre le 28 et le 31 octobre 2025.

Normalement les racines seront laissées mais la pente sera désherbée. Il a été demandé à ce qu'un maximum de pierres soit retiré. Une fois la bâche posée, l'entreprise reviendra entre la mi-novembre et la fin novembre pour les plantations.

## 5) Vie du village

Le maire évoque deux points :

L'entrée en EHPAD d'un locataire et donc la réhabilitation du logement communal qu'il occupait.

La fin du bail du multiservice et l'avenir du local.

Il laisse les conseillers s'exprimer.

Pour le premier point, il faudra attendre l'admission définitive

Pour le second point, la réflexion est engagée. Le local restera connectée (la fibre a été installée).

## 6) Compte-rendu du dernier conseil communautaire

Le conseil communautaire s'est tenu le 22 septembre 2026 à la salle des fêtes de Bouzon-Gellenave. Il propose de commenter chaque point de l'ordre du jour.

### **Finances :**

Décision Modificative pour ouverture de crédits

Fixation durée amortissement concernant la modification du PLUi

Choix de la banque pour le prêt d'investissement prévu au BP 2025

### **Personnel :**

#### Modification du tableau des emplois :

Modification de la durée hebdomadaire et des fonctions de l'emploi de CESF

Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi de professeur de musique

Suppression de l'emploi de co-accueillant LAEP

Recrutement d'un agent contractuel à durée déterminée : accroissement temporaire d'activité au multi accueil d'Aignan en application de 'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique

### **Ecole, Enfance, Jeunesse :**

Espace ressources Maison des Parents : demande de subvention

Accueil de Loisirs : Tarification pour le séjour organisé durant les vacances d'automne

### **Voirie :**

Attribution du marché pour le réaménagement de la Rue de l'Eglise à SAINT-MONT

### **GEMAPI :**

Programmes d'actions du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Adour Amont

### **Administration Générale :**

Adhésion du SIAEP de Monguilhem-Toujouse-Mormes au SIEBAG

### **Questions diverses**

## 7) Cérémonie du 11 novembre 2026

Il s'agit de lister les tâches à effectuer pour la cérémonie du 11 novembre 2026.

Bleuets commandés et reçus avec des boîtes de collecte Alcool et amuse-gueules : Murielle et Christine s'en occupent.

Préparation de la salle : il est demandé de venir une heure avant (soit 10h30) pour préparer la salle.

Sonorisation : Corentin portera la sono pour la cérémonie.

Gerbe : Nathalie commande la gerbe et Murielle ira la chercher.

Protocole : le Maire verra avec Michel BOUEILH pour la partie protocolaire (port du drapeau).

## 8) Points sur les commissions

**Budget et Finances :** Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été abordé à l'ordre du jour (point n° 3). Trois décisions modificatives ont été adoptées.

**Embellissement et protection du cadre de vie :** Présidente – Coralie CANTAU

La parole est à Coralie. Il faudra prévoir les plantations d'hiver et suivre les travaux d'aménagement paysager des « Coustous ».

Les plantations d'hiver seront faites ces prochains week-ends avec la commission que Coralie va convoquer.

**Prévention des risques :** Présidente – Christine BOUEILH

Christine ne signale pas de problèmes particuliers.

Elle signale qu'il lui sera difficile d'assister à une réunion des correspondants « Défense » car elle est tard le soir.

# En direct du conseil municipal (suite)

Le maire décrit sa participation à un exercice de mise en œuvre du PCS à Ladevèze-Ville, formation organisée par l'AMF 32.

**Gestion du Personnel :** Michel PETIT

Le maire signale que les tee-shirts de travail sont arrivés pour les employés communaux.

De plus, il signale que Méryl a droit à une nouvelle bonification indiciaire de 30 points puisqu'elle occupe le poste de secrétaire de mairie.

**Travaux :** Corentin JEGUN

Il faut refaire le point pour les travaux du village. Corentin va redemander un devis pour les buses du chemin de Bernichou. Il signale aussi qu'il faut changer la banquetteuse (réparation trop chère) et le conseil décide d'acheter un appareil neuf. Les ets Célestin doivent faire un devis.

**Loisirs – Culture – Tourisme :** Nathalie HARDUYA

Nathalie a la parole. Elle revient sur le prêt de matériel et notamment le prêt de grilles d'exposition pour une personne de Verlus. La position est adoptée de ne prêter que sur la commune ou sur les écoles du R.P.I. Les conseillers se prononcent pour ne pas autoriser ce prêt (le matériel est communal).

Un point est fait sur le matériel en général et sur ce qui disparaît au foyer comme des portes, des récipients mais aussi des boissons et de la nourriture. Il est convenu que tous les locaux de stockage (cagibi du foyer, chambre froide, ...) se verront doter d'une nouvelle serrure avec au maximum trois clés : maire, responsable du foyer (co-président) et employés communaux. La multiplication de ces clés a entraîné trop de disparitions.

## 9) Questions diverses

**Digue de Plaimont :**

Le maire fait le point sur l'article 7 de l'arrêté préfectoral concernant la digue de Plaimont-. Il s'agit de conventionner pour des raisons de sécurité en barrant l'accès au chemin de Saint-Aubain si jamais la crue de l'Adour atteint 2,50 mètres à Riscele.

Le maire présente un dispositif pouvant être mis en place. qui pourra être mise en place lors de l'alerte soient positionnés. Les employés communaux pourront le faire en empruntant la tarière de la communauté des communes.

**Achats de matériel :**

Le maire a commandé six tables pour compenser les tables manquantes (il s'agit surtout de tables cassées).

De plus il propose l'achat de 12 mange-debout avec leur habillage. Le conseil municipal donne son accord.

**Prochain conseil municipal :**

Le maire propose la date du mercredi 26 novembre 2025.

**Questions diverses :**

La parole est donnée aux conseillers. Il n'y a pas de questions diverses.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures et quarante-cinq minutes (22h45)

**MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025**

## 1) Passage du bus dentaire

Le maire demande à Christian TOLLIS de relater la rencontre avec une responsable du bus dentaire de la Croix-Rouge gersoise. Le Bus Dentaire Gersois est un cabinet mobile qui intervient dans les villages où l'accès aux soins dentaires est devenu difficile. Il offre gratuitement les soins essentiels, un diagnostic fiable et un accompagnement de proximité aux habitants les plus éloignés des cabinets dentaires. Le Bus réalise : bilans, détartrages, soins conservateurs, radiographies, endodontie, petite chirurgie, actions de prévention. Le dispositif se concentre sur les soins essentiels, les urgences et la prévention.

Les interventions du Bus Dentaire suivent les principes de la Croix-Rouge française : Humanité, Neutralité,

Indépendance, Volontariat, Unité, Universalité.

Le dispositif garantit :

⇒ des soins gratuits et sans dépassement,

⇒ une hygiène conforme aux standards hospitaliers

(désinfection biquotidienne et traitement professionnel)

⇒ une traçabilité intégrale des instruments via Stéricode.

Le maire rappelle que ces interventions du bus donnent lieu à une convention annuelle et d'une participation de 500 €.

Après avoir écouté les exposés du maire et du maire-adjoint, le conseil municipal décide d'approuver le passage du bus dentaire à Saint-Mont et d'autoriser le maire à signer la convention avec la Croix-Rouge.

## 2) Convention avec la CNP

**Objet : Contrat CNP (CNRACL)**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de contrat d'assurance des Collectivités Locales et de leurs Etablissements Publics à l'égard des agents permanents affiliés à la C.N.R.A.C.L établi par la CNP.

Puis il précise que ce contrat est proposé avec un suivi des situations par le Centre de Gestion du Gers et qu'il garantit le décès, la maladie ou accident de vie privée, la maternité, l'adoption, la paternité et accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle. Sa durée serait d'un an à compter du 01 janvier 2026. Son taux de cotisations est fixé à 6,37 % de la base de l'assurance. Puis, il invite les membres présents à se prononcer.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition et autorise M. le Maire à signer le contrat 1406D-23413 avec la CNP sise à PARIS ainsi que tous les documents afférents à ce contrat.**

**Objet : Contrat CNP (IRCANTEC)**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de contrat d'assurance des Collectivités Locales et de leurs Etablissements Publics à l'égard des agents permanents affiliés à l'IRCANTEC établi par la CNP.

Puis il précise que ce contrat est proposé avec un suivi des situations par le Centre de Gestion du Gers et qu'il garantit le décès, la maladie ou accident de vie privée, la maternité, l'adoption, la paternité et accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle. Sa durée serait d'un an à compter du 01 janvier 2026. Son taux de cotisations est fixé à 1,55 % de la base de l'assurance. Puis, il invite les membres présents à se prononcer.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition et autorise M. le Maire à signer le contrat 3411H-23413 avec la CNP sise à PARIS ainsi que tous les documents afférents à ce contrat.**

## 3) Modification du temps de travail des agents communaux

**Modification du temps de travail de d'un agent**

M. le Maire lit la lettre qui lui a été adressée par un agent. Ce dernier explique que des raisons familiales importantes lui font demander de travailler à temps partiel sur son temps non complet, soit d'être à 66% sur son 24 heures hebdomadaire. L'agent souhaite effectuer deux semaines de travail à Saint-Mont et deux semaines sans travail pour rester dans sa famille. Les semaines d'alternance activité/repos seraient définies à l'avance et acceptées par les deux parties. Puis, il invite les membres présents à se prononcer.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'accepter cette demande et autorise le maire à aviser les instances du CDG 32 pour confirmer cette décision qui sera suivie d'un arrêté.

**Modification du tableau des emplois**

M. le Maire propose de modifier le tableau des emplois à compter du 01 décembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

# En direct du conseil municipal (fin)

Vu la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 septembre 2025 (2022-025) ;

**DECIDE :**

A – Les effectifs du Personnel Communal, à compter du **01 octobre 2025** sont fixés comme suit :

Emplois	N	Durée hebdo	Fonctions	Cadre emploi
Secrétaire de mairie	1	16	Secrétariat, accueil, état civil, comptabilité, préparation et suivi des décisions du CM	Adjoint admin.
Cantonnier	1	35	Bâtiments, voirie, cimetières, espaces verts, polyvalence ...	Adjoint techn.
Agent d'entretien	1	24	Bâtiments, voirie, cimetières, espaces verts, polyvalence	Adjoint techn.
Agent d'entretien	1	6	Bâtiments communaux (ménage, nettoyage) polyvalence	Adjoint techn.

B – Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

#### **4) Aménagement paysager des « Coustous »**

L'entreprise SOULES a commencé le travail paysager. Il s'avère que le devis initial ne permettait pas de couvrir la totalité du talus. Un devis complémentaire a donc été signé pour permettre d'effectuer la totalité des travaux eu lieu. Le montant est de 4.901,38 € hors taxes.

Monsieur le maire, après avoir fait l'état de l'avancée des travaux paysagers sur le talus appelé Les Coustous. Le devis avait été signé le 22 avril 2025.

Puis, au fur et à mesure de cette avancée des travaux, le chef des travaux propose de positionner des ganivelles entre la bache et le mur pour un effet esthétique et de consolidation. Il présente le devis aux conseillers. Ce devis se monte à 3.870,04 € HT

Après avoir entendu l'exposé du maire, **le conseil municipal donne son accord pour ces travaux supplémentaires (pose de ganivelles) pour le montant de 3.870,04 € HT ou 4.644,05 € TTC.**

#### **5) Achat d'un broyeur et cession de l'ancien :**

##### **Objet : Achat d'un broyeur**

Le maire donne la parole à Corentin JEGUN. Ce dernier présente le devis d'un nouveau broyeur pour les agents communaux des établissements Célestin.

Monsieur le maire souhaite évoquer la problématique du matériel utilisé par les deux employés communaux. La réparation du broyeur actuel est onéreuse (le point a été fait lors du conseil municipal du 22 octobre 2025).

Il présente le devis des établissements Célestin pour un broyeur d'accotement. La reprise de l'ancien broyeur est trop faible

pour que l'on puisse le retrancher de la facture finale. Le devis se monte donc à : 8.200 € HT ou 9.840 € TTC

Il demande l'avis aux conseillers.

Après avoir entendu l'exposé du maire, **le conseil municipal donne son accord pour l'achat du broyeur d'accotement aux établissements Célestin pour le montant de 9.840 € TTC.**

#### **6) Compte-rendu du dernier conseil communautaire**

Le conseil communautaire s'est tenu le 3 novembre 2025 à la salle des fêtes de Caumont. Il propose de commenter chaque point de l'ordre du jour.

#### **7) Points sur les commissions**

**a) Budget et Finances :** Présidente – Murielle RIGAUD

Murielle a la parole. Elle demande quelques explications sur le paiement du loyer du logement du Presbytère, le maire lui explique qu'il a prévu de le traiter en divers. Puis le maire expose le problème sur le 012. Une DM est prise pour le 6450.

**b) Embellissement et protection du cadre de vie :** Présidente – Coralie CANTAU

La parole est à Coralie. Les plantations de pensées pour l'hiver ont été faites. Le talus des Coustous est aménagé, le procès-verbal de réception peut être signé.

**c) Prévention des risques :** Présidente – Christine BOUEILH  
Christine ne signale pas de problèmes particuliers. Il est juste demandé que l'ancienne barrique aux couleurs de l'Ukraine soit enlevé du mur de Valéria car elle est en très mauvais état.

**d) Gestion du Personnel :** Michel PETIT

Le point a été abordé à l'ordre du jour (point n° 3)

**e) Travaux :** Corentin JEGUN

Il faut refaire le point pour les travaux du village.

Le chemin de Bernichou doit être refait. Un devis a été adressé à la commune par Frans Bonhomme pour l'achat de buses.

Corentin précise que les travaux seront faits avant Noël. Le conseil municipal donne son accord pour l'achat du matériel. Une délibération n'est pas nécessaire.

De plus, les décorations de Noël doivent être posées. Les traversées de route seront posées le samedi 6 décembre 2025 dès 8h30.

**f) Loisirs – Culture – Tourisme :** Nathalie HARDUYA

Nathalie a la parole. Il n'y a rien de particulier à préciser si ce n'est le prêt de grilles. Comme ces grilles restent sur la commune, il n'y a aucun problème.

#### **8) Questions diverses**

**Digue de Plaimont :**

Il faut accélérer les travaux pour la fermeture du chemin de Saint-Aubain en cas d'inondation (piquets plus chaîne). Les piquets peuvent être achetés à Point Vert ou Gamm'vert. Les employés communaux seront chargés des travaux.

**Vie du villagei**

L'appartement du presbytère a fait l'objet d'une longue discussion avec la curatrice de l'UDAF 32. En fait, aucun renseignement n'a été demandé et alors que le système de paiement des loyers était simple (versement direct de l'APL par la CAF à la SGC de Mirande puis différentiel entre le loyer et cette APL prélevé sur le compte du locataire), la curatrice a décidé de payer entièrement le loyer ce qui a donné un double paiement. Le SGC de Mirande a reversé le trop perçu sachant que la commune n'était pas au courant de ce double paiement.

**Vœux du maire**

Le maire propose la date du lundi 5 janvier 2026, 18h00 avec un apéritif dînatoire.

Muriel et Nathalie propose de s'occuper de commander le salé et le sucré en prenant en compte les quantités de l'an passé.

**Prochain conseil municipal :**

Le maire interroge le conseil pour connaître une prochaine date. Le mercredi 14 janvier 2026 est proposé.

La séance est levée à 22h45.

# A vos agendas!

Date	Qui	Où	Thème
31 décembre	Foyer Rural	Foyer	Réveillon
5 janvier 18h00	Municipalité	Foyer	<b>VŒUX DU MAIRE</b>
25 janvier	Joyeux Compagnons	Foyer	Thé dansant
26 février	Joyeux Compagnons	Foyer	Assemblée Générale
27, 28 et 29 mars	Foyer Rural	Village	Vignoble en fête

## INFORMATION IMPORTANTE :

Le Petit Saint-Montais est la revue trimestrielle des habitants du village et des adhérents du Foyer Rural. Toutes les associations sont les bienvenues pour partager leurs informations (joyeux compagnons, pétanque, pêche, chasse) ainsi que la municipalité, les entreprises locales ... Toutefois, une règle essentielle guide la publication des articles et surtout des photos : le respect des personnes (droit à l'image) et de la propriété privée (accord des propriétaires indispensable). Le comité de rédaction se réserve le droit de ne pas accepter de publier des articles contrevenant à cette règle.



## Vous voulez louer le foyer de Saint-Mont...

Carte du foyer : 5€ par personne à partir de 16 ans.

Les prix de la location sont :

- ⇒ Saint-montais cotisant : gratuit
- ⇒ Saint-montais non cotisant : 50€ la journée
- ⇒ Hors Saint-Montais : 100€ la journée

Une caution de **200€** est demandée à tous ainsi qu'une location de **10€** pour 50 couverts complets si besoin.

**Attention au tapage nocturne et au respect du voisinage !**

**Réservations:** Corentin JEGUN 06.47.67.68.94 (appel ou sms)

## Le petit Saint-Montais

est la revue du  
Foyer Rural de Saint-Mont

Directrices de publication:

Christine BOUEILH, Coralie CANTAU  
et Chantal PETIT

Tel: 06.78.37.60.12 ou 06.75.87.82.10

[chantal.petit32@orange.fr](mailto:chantal.petit32@orange.fr)

Imprimerie spéciale: Mairie de Saint-Mont. *Ne pas jeter sur la voie publique*

Photos: Christine BOUEILH, Marie-Laure MOULIE, Josette COURTADE, Chantal PETIT, Coralie CANTAU, Isabelle LABRUFFE.,  
Fabrice COURTADE, Aline DUBOS, Lydie LACAZE....